

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DELEGATION A LA SECURITE ET
A LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHIER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme PIJUBERT
Fax : 01.60.37.17.85

Réf. : SP/PPP/N° 86

Paris, le

20 FEV. 2014

Maître Xavier MORIN
6 rue René Bazin
75016 Paris

Maître,

Par courrier en date du 3 janvier 2014, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente, Mme

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre cliente a suivi les 9 et 10 septembre 2013 a été enregistré dans son dossier de permis de conduire, lequel est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'éducation routière
et du permis de conduire



Pierre GINEFRI